



**Réunion de
rentrée
12 septembre 2019**

**Classes
Maternelles**

Présentations



L'école Primaire

La Mara :

6 classes

+ 2 dispositifs

=145 élèves

Les classes de l'école maternelle :

PS/MS/GS,
24 élèves

Enseignantes Françoise Mercier et Isabelle Nauleau
ATSEM Céline Kau
AESH Nathalie Diouri

PS/MS/GS,
24 élèves

Enseignant Geoffroy Conuau
ATSEM Sylvie Grulovic
AESH Angélique Morizot

Les classes de l'école élémentaire :

CP,
23 élèves Enseignants Raoul Gouasmia et Mélanie Dervaux
AESH Violaine Giboulot

CE1-CE2,
24 élèves Enseignante Catherine Bonnifait

CE2-CM1,
25 élèves Enseignante Anne-Françoise Mazery
AESH Paulette Descartes

CM1-CM2,
25 élèves Enseignant Jean-Philippe Vessière

Deux dispositifs au sein de l'école :

« ULIS » = **Unité Locale d'Inclusion Scolaire**
⇒ une coordonnatrice et une AESH au service de
l'intégration des élèves à besoins particuliers (12)
Coordonnatrice Nathalie Cerisier
AESH Alicia Flamé

« PDMQDC » = **Plus de Maîtres Que De Classes**
⇒ une enseignante supplémentaire au service des
élèves (de la grande section au CE2) pour
renforcer les premiers apprentissages
Enseignante Chantal Beget

Des enseignants remplaçants basés à l'école La Mara :

Jean Attlan ; Émilie Drochot ; Baya Zediallal

Le RASED

→ *Isabelle FREOUR, Psychologue de l'Éducation Nationale : isabelle.freour@ac-poitiers.fr*

→ *Nathalie DELALANDE, maîtresse « E » (aide pédagogique)*

→ *Valérie GODET, maîtresse « G » (aide relationnelle)*

École Gutenberg
10 Allée Gutenberg
79200 PARTHENAY
Tél: 05 49 64 02 03

Informations administratives

Horaires :

– Temps scolaire : 8h35 → 12h00 ; 13h35 → 15h45

– *Mercredi 8h35 → 11h45*



– Temps Péri-scolaires :

- Garderie 7h30 → 8h30
- Pause méridienne 12h00 → 13h35
- APS (activités péri-scolaires) 15h45 → 16h30
ou APC (activités pédagogiques complémentaires)
- Garderie 16h30 → 18h30

Règlement intérieur

- Consultable en ligne sur le site de l'école <http://sitesecoles.ac-poitiers.fr/la-mara/> rubrique « administration »
- Est modifié et soumis au vote du 1^{er} conseil d'école de chaque année scolaire

Les documents importants :

- La fiche de renseignements (+ **toutes** les personnes autorisées à venir chercher l'enfant)
- La fiche d'urgence (avec les coordonnées à jour)
- Les autorisations de sortie et de prise de photos
- L'attestation d'assurance (obligatoire lors des sorties qui dépassent du temps scolaire)

Informations administratives :

En cas de ...

... sortie de l'enfant sur le temps scolaire

→ document de décharge de responsabilité à signer

... retard ou absence de l'enfant

→ informer l'école, par mail ce.0790955j@ac-poitiers.fr ou par téléphone (puis un petit mot dans le cahier de liaison)

... fréquentation irrégulière de l'enfant, non justifiée

→ l'école transmet l'information à la Direction Académique

... changement de coordonnées

→ informer l'école au plus vite

Informations administratives

Sécurité

→ *Vigipirate : toujours en vigueur dans les établissements scolaires ⇒ la présence des parents est limitée aux heures d'entrée et de sortie des élèves (sauf cas particulier)*

→ *ni objet dangereux, ni précieux à l'école*

→ *Se préparer au(x) risque(s) : exercices réguliers*

- *Risques majeurs (confinement)*
- *Intrusion (confinement)*
- *Incendie (évacuation)*

Informations administratives

Santé

→ *Informez l'école en cas de maladie*

→ *Que faire en cas d'allergie / asthme ?*

- *Un protocole est à établir avec le médecin traitant (pour les enfants nés en 2015 et 2016) ou le médecin scolaire (enfants nés en 2014 et avant)*
- *L'école peut alors administrer un traitement selon le protocole établi.*

→ *Nos amis les poux*

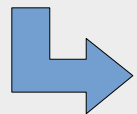
- *Prévenir l'école si des poux sont présents dans la chevelure des enfants ;*
- *Traiter cheveux + literie + vêtements dès que l'école informe les parents par l'intermédiaire du cahier de liaison.*
- *Il est essentiel que toutes les familles agissent ensemble au même moment.*

→ *Suivi extérieur (orthophonie etc.) : informer l'école pour permettre une prise de contact éventuel avec les professionnels.*

→ *Les médicaments à l'école : interdits. Les parents peuvent venir administrer un traitement à l'enfant sur le temps de la pause méridienne (12-13h30)*

Le budget scolaire

Il permet l'achat de matériel pédagogique, d'équipement, de petites fournitures, le financement de sorties, le paiement d'intervenants (culture, sport, ...)



3 sources de financement :

- Dotations de la CCPG
 - Pour le matériel et le fonctionnement : 47 € par élève
 - Pour les projets (sorties, culture...) : 30 € par élève
- Coopérative scolaire
 - Alimentée par les dons directs des parents
 - Et par les revenus de la vente des photos de classe
- APE (Association des parents d'élèves)
 - Mène des actions régulières (vente de jus, brioches...)
 - Organise la kermesse de l'école (stands, buvette, tombola...)

Informations administratives

Je suis parent d'élève...

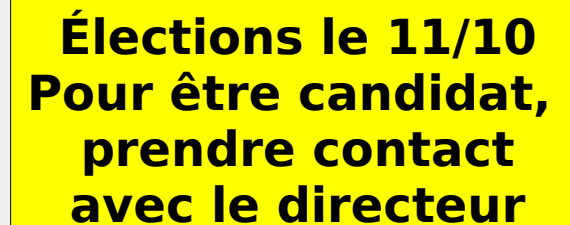
– *J'ai le droit :*

→ à l'information concernant mon enfant (réunions, rendez-vous, communication...)

→ de participer à la vie de l'école (APE, Conseil d'école)

→ d'être aidé-e et conseillé-e

mallettedesparents.education.gouv.fr



**Élections le 11/10
Pour être candidat,
prendre contact
avec le directeur**

– *Je dois :*

→ accompagner mon enfant dans sa scolarité (encouragements, bienveillance, respect du rythme, hygiène de vie, autonomie)